



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/40
19 mars 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-quatrième réunion
Montréal, 7 – 11 avril 2008

PROPOSITION DE PROJET: JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan national d'élimination des CFC (troisième tranche)

ONU/DI

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'EVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Libye

(I) TITRE DU PROJET	ORGANISME:
Plan d'élimination du CFC	ONUDI

(II) DERNIERES DONNEES DE L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO)				ANNEE: 2006	
CFC: 115.7	CTC: 0	Halons: 304.5	BM: 72	TCA: 0	

(III) DERNIERES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO)								ANNEE: 2006					
Substances	Aérosols	Mousses	Halons	Refrigération		Solvants	Agents de transformation	Inhalateurs a doseur	Utilisation de laboratoire	Bromure de méthyle		Gonflage de tabac	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Services d'entretien					QPS	Non QPS		
CFC		3.3		10.	102.4								115.7
CTC													0
Halons			304.5										304.5
Bromure de méthyle										72.			72
TCA													0

(IV) DONNEES DU PROJET			2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Consommation maximale permise (Tonnes PAO)		CFC	700.	461.	300.	176.	52.	11.6	0.	
		Coûts de projet (\$US)	ONUDI	Coûts de projet	1,500,000.		720,000.	277,947.		
		Coûts de soutien	112,500.		54,000.	20,846.				187,346.
Total des fonds approuvés en principe (\$US)		Coûts de projet	1,500,000.		720,000.	277,947.				2,497,947.
		Coûts de soutien	112,500.		54,000.	20,846.				187,346.
Total des fonds débloqués par le Comité exécutif (\$US)		Coûts de projet	1,500,000.		720,000.	0.				2,220,000.
		Coûts de soutien	112,500.		54,000.	0.				166,500.
Total des fonds demandés pour l'année en cours (\$US)		Coûts de projet					277,947.			277,947.
		Coûts de soutien					20,846.			20,846.

(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:	Approbation générale
---	-----------------------------

QPS: Applications sanitaires préalables à l'expédition

Non-QPS: Applications autres que sanitaires et préalables à l'expédition

DESCRIPTION DU PROJET

1. Agissant au nom du Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne, l'ONUDI a soumis une demande pour un montant de 277 947 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 20 846 \$US, pour la troisième et dernière tranche du plan national d'élimination (PNE) des CFC. L'ONUDI a également soumis un rapport de vérification de la consommation des CFC en 2005 et 2006, un rapport périodique couvrant les années 2006 et 2007 et un programme annuel de mise en œuvre.

Contexte

2. À sa 41^e réunion, le Comité exécutif avait approuvé en principe la somme de 2 497 947 \$US (excluant les coûts d'appui d'agence) pour la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC pour la Jamahiriya arabe libyenne, afin de permettre au Gouvernement d'atteindre l'élimination totale des CFC. Le plan visait les secteurs de la fabrication et de l'entretien en réfrigération, ainsi que celui des mousses, et avait l'ONUDI comme agence d'exécution principale. Le Comité exécutif avait en outre approuvé la première tranche d'un montant de 1 500 000 \$US pour la mise en œuvre du programme de travail annuel de 2004.

3. Au nom de la Jamahiriya arabe libyenne, l'ONUDI avait soumis à la 45^e réunion, une demande de décaissement de la deuxième tranche du financement d'un montant de 720 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 54 000 \$US, pour le programme annuel de travail de 2005. Le Comité exécutif avait approuvé la demande (Décision 45/50), sous réserve de certaines exigences concernant la communication des données et l'application de la législation.

4. À la 50^e réunion, l'ONUDI avait soumis une demande pour la troisième tranche. Le Secrétariat avait alors soulevé un certain nombre de questions à l'ONUDI, dont certaines questions liées à l'institution et à l'application d'un système de permis, puisque le Secrétariat avait reçu du Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne en même temps que la demande, des lettres officielles l'informant de l'entrée en vigueur à une date future, d'un système de permis.

Rapport sur la mise en œuvre

5. Le Plan national d'élimination des CFC prévoyait des activités de renforcement des douanes à travers la formation et la distribution des identificateurs de frigorigènes, une composante mousses, une composante fabrication en réfrigération et des activités dans le secteur de l'entretien. Toutes les activités liées aux douanes, aux mousses et à la fabrication en réfrigération avaient été achevées avant 2006. Un total de 173 agents des douanes ont été formés et dix identificateurs de frigorigènes distribués. Six fabricants en réfrigération ont reçu de l'assistance pour le passage de l'utilisation du CFC-11 dans les mousses d'isolation au HCFC-141b, et du CFC-12 au HFC-134a. Treize entreprises de mousse flexible ont été converties, tandis que deux entreprises de mousse rigide ont reçu de l'aide qui a permis d'éliminer l'utilisation des CFC-11.

6. La mise en œuvre des activités dans le secteur de l'entretien a été plus lente. Des six ateliers formation prévus pour toute la durée du plan, quatre ateliers ont été organisés jusqu'ici,

ce qui correspond aux prévisions. La livraison de l'équipement pour les ateliers a accusé un peu de retard, car sur les 60 ateliers prévus, 29 seulement pourraient être équipés aujourd'hui.

7. Dans son rapport, l'ONUDI a indiqué que tous les permis d'importation des produits chimiques délivrés par le Ministère de l'économie et du commerce nécessitent l'approbation de l'Autorité générale pour environnement. L'Autorité douanière n'autorise aucun matériel sans ce permis. L'Autorité générale pour environnement n'approuve que les quantités autorisées par le Plan national d'élimination des CFC et convenues par le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne et le Comité exécutif. L'importation d'équipement d'occasion est découragée et aucun équipement ou véhicule, en particulier ceux de plus de cinq ans, n'est admis dans le pays. Les modèles de véhicules et de réfrigérateurs fabriqués à partir de l'an 2000 en montant consomment des frigorigènes sans danger pour l'ozone.

Rapport de vérification

8. En vertu de l'Accord, l'ONUDI a soumis un rapport de vérification de la réalisation des objectifs nationaux de consommation établis dans le PNE pour la Jamahiriya arabe libyenne. Le rapport qui a été préparé par un consultant local recruté par l'ONUDI, porte sur la vérification des données d'importation et de consommation des CFC pour les années 2005 et 2006, et confirme les dispositions réglementaires susmentionnées. Dans une version révisée du rapport de vérification incluant certaines demandes de données émanant du Secrétariat, le consultant a examiné les données qui lui ont été fournies par le Bureau exécutif du Comité national sur le changement de climat (responsable des quotas) qui est également responsable pour l'ozone, l'Autorité générale pour l'environnement, l'Autorité douanière, trois importateurs des CFC et les utilisateurs finaux.

9. Dans certains cas, les compagnies productrices de pétrole ou les administrations militaires pourraient être en mesure d'importer sans un permis. L'estimation effectuée par la vérification a établi que l'utilisation maximale possible des CFC dans le secteur de la consommation pétrolière est inférieure à 3% de la consommation nationale des SAO. Des discussions entre le vérificateur et les compagnies pétrolières suggèrent fortement qu'en réalité, il n'y a pas eu d'importations supplémentaires, étant donné que les gros équipements sont très modernes et utilisent des frigorigènes sans CFC, tant dis que l'entretien des équipements plus petits est assuré grâce au marché local, c'est-à-dire, avec les quantités importées officiellement. Il ressort d'un examen des données disponibles relatives aux utilisations militaires que la consommation est de loin inférieure à six tonnes PAO. Au total, les données officielles vérifiées indiquent 248 tonnes PAO pour 2005 et 115,7 tonnes PAO pour 2006. Étant donné que la consommation maximale admissible pour ces deux années était de 300 tonnes PAO et 176 tonnes PAO respectivement, la vérification montre que la consommation du pays est restée en-dessous de la consommation maximale admissible en vertu de l'Accord.

Programme de mise en œuvre pour les années 2008 et 2009

10. Le programme annuel de mise en œuvre pour 2008 prévoit l'exécution de deux programmes de formation en attente et la livraison d'équipement à 71 ateliers, ainsi que l'achèvement des activités du PNE. L'Unité de gestion du projet continuera à préparer le rapport

périodique sur les activités d'élimination des CFC en Jamahiriya arabe libyenne au cours de 2008 et 2009.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Questions liées à l'exigence actuelle

11. Depuis la soumission de la dernière tranche, les dispositions institutionnelles concernant la clarification des responsabilités et la désignation d'un administrateur national de l'ozone en Libye ont évolué considérablement. Le rapport de vérification a intégré les suggestions formulées par le Secrétariat lors d'un examen effectué avant la 50^e réunion. Ce rapport constitue une base suffisante pour évaluer le respect de l'Accord par le pays. Une mission organisée par l'Administrateur principal, surveillance et évaluation, du Secrétariat, a favorisé une meilleure compréhension par le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne, des exigences du Fonds multilatéral, ainsi que la compréhension des questions spécifiques soulevées par le Secrétariat.

RECOMANDATION

12. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la troisième et dernière tranche du plan d'élimination avec les coûts d'appui associés, aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous, étant entendu que l'ONUDI, agissant pour le compte du Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne, continuera à soumettre les rapports annuels et de vérification de la consommation des CFC pendant la durée restante de l'Accord.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui d'agence (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan national d'élimination des CFC (troisième tranche)	277 947	20 846	ONUDI
